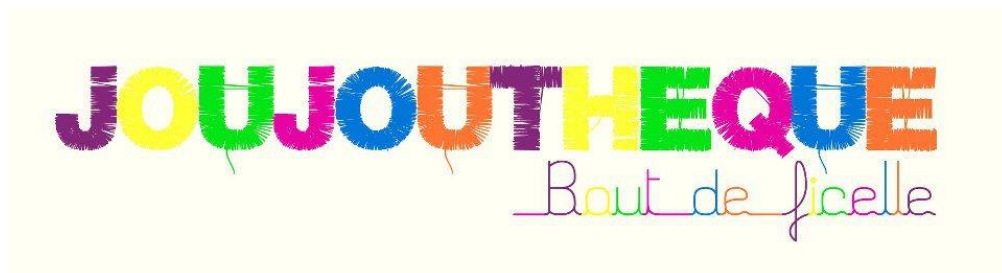


Protocole de reprise des activités associatives en raison des règles sanitaires en vigueur du COVID-19



Saison 2020/2021

Sommaire

- I. Principes généraux.....page 3
- II. Socle du déconfinement (repris en annexe 1).....page 3
- III. Respect de la jauge par espace ouvert.....page 4-6
- IV. Gestion des flux des personnels.....page 6-7
- V. Les équipements de protections individuelles (EPI).....page 7-8
- VI. Le protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés.....page 9-10
- VII. Nettoyage et désinfection.....page 10
- VIII. Annexe 1 : Socle du déconfinement.....page 11
- IX. Annexe 2 : Lavage des mains.....page 12
- X. Annexe 3 : Plan de circulationpage 13
- XI. Annexe 4 : Feuille de nettoyage et désinfectionpage 14

I) Principes généraux

Conformément aux principes généraux de prévention en matière de protection de la santé et sécurité au travail, la démarche de déconfinement mise en place au sein de notre association, la Joujouthèque bout de ficelle doit conduire, par ordre de priorité :

- à éviter les risques d'exposition au virus ;
- à évaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- à donner la priorité aux mesures de protection collective (gestion des espaces et des circulations) et aux mesures de protection individuelle (port du masque).

Ce n'est que lorsque l'ensemble de ces précautions n'est pas suffisant pour garantir la protection de la santé et sécurité des personnes qu'elles doivent être complétées, en dernier recours, par des mesures de protection individuelle, telles que le port du masque.

La généralisation des tests n'est pas recommandée (sauf circonstances précises et encadrées). Il est conseillé aux adhérents de prendre leur température avant l'arrivée au travail. Toute personne (de 10 ans et +) arrivant dans les locaux est susceptible de rencontrer quelqu'un par conséquent, cette personne doit porter un masque.

Ce protocole sera diffusé sur notre site internet, nos réseaux sociaux et affiché à l'entrée du bâtiment. Il sera envoyé par mail à l'ensemble des responsables des activités comme par exemple Mme Cenkier qui anime les groupes de parole (hors temps d'atelier, intervenants extérieurs, ...).

Ce document sera ensuite communiqué à la commune afin qu'il puisse avoir connaissance des moyens de protection mise en place par notre association.

Il fera l'objet d'une explication et d'un échange avec l'ensemble des adhérents, intervenants et partenaires.

II) Socle du déconfinement (repris en annexe 1)

Socle du déconfinement

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique ;

Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche ;

Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt ;

Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable ;

Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :

- ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne) ;

Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ;

Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires ;

Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur ;

Restez chez soi en cas de symptômes évocateurs de COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contactez son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15) ;

Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-évaluer l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

III) Respect de la jauge par espace ouvert

Principe : Sur la base de l'avis du Haut Conseil de la santé publique du 28 mai 2020, le Gouvernement a choisi de retenir un critère « universel » d'occupation maximale des espaces ouverts au public et en milieu de travail (« jauge »). Ce critère est fondé sur l'estimation du nombre de mètres carrés par personne (m²/pers), déduction faite des mobiliers (représentant environ 20% de l'espace disponible) nécessaires pour permettre à des personnes présentes simultanément dans le même espace (salariés, clients, etc.) d'évoluer dans le respect des règles de distanciation physique. Il a été fixé à 1m² minimum par personne, ce qui doit permettre de garantir une distance minimale de 1 mètre autour d'une personne (dans toutes les directions). Les lieux seront adaptés au nombre de personnes.

Même si la majorité des espaces ci-dessous ne sont pas considérés comme des espaces « complètement » ouverts au sens de la législation en vigueur, voici la jauge pour différents lieux fréquentés par le personnel :

HALL D'ENTREE ET BUREAU

Lieux	Nb des personnes simultanément	Remarques
Hall d'entrée	1 + enfants de la même famille	Prise de température à l'entrée Inscription sur le registre SHA pour nettoyage des mains Port du masque (à partir de 10 ans et +)
Bureau	4	2 personnes simultanément sur le bureau 2 personnes simultanément sur la table de réunion
Espace de jeux	0	Fermé jusqu'à nouvel ordre
Photocopieur	1	Lingette virucide ou spray après chaque utilisation

SALLE DU MILIEU

Lieux	Nb des personnes simultanément	Remarques
Salle d'activité	20	Installation sur les places indiquées par la présence des chaises (qui respecteront les distanciations)
Coin café	1	Percolateur avec solution virucide pour nettoyage après chaque utilisation Un bac de récupération de la vaisselle sale sera installé pour un nettoyage collectif à la fin de l'atelier (lave-vaisselle)
Frigidaire	1	Seul un bénévole sera nommé pour avoir accès au frigidaire. Les poignets devront être désinfectées après chaque utilisation. Le bénévole devra se laver les mains avant de procéder à une nouvelle tâche.
Matériels d'activités	1/personne	1 kit individuel sera préparé avant chaque activité avant chaque activité pour éviter la transmission du matériel entre les participants. Les tables seront désinfectées préalablement.

		Le matériel réutilisable sera automatiquement désinfecté par une solution virucide avant d'être rangé.
Goûter	1/personne	Les gouters emballés individuellement seront privilégiés
Télévision	1	Nettoyage de la télécommande après chaque utilisation + emballage plastique
Enceinte Bluetooth	1	Nettoyage après chaque utilisation
Placards	1	Seul les bénévoles sont autorisés à avoir accès aux placards. Les poignets devront être désinfectées après chaque utilisation. Le bénévole devra se laver les mains avant et après afin de procéder à une nouvelle tâche.

CUISINE ET COULOIR

Lieu	Nb des personnes simultanément	Besoins et recommandations
Cuisine	2 adultes	Les enfants sont interdits dans la cuisine. La cuisine sera utilisée uniquement pour le nettoyage de la vaisselle Les ateliers cuisines ne seront pas autorisés jusqu'à nouvel ordre Elle sera nettoyée et désinfectée après chaque atelier
Armoire à pharmacie	1 adulte	L'armoire à pharmacie devra être nettoyée après chaque utilisation
Placards	2 adultes	Seul les bénévoles sont autorisés à avoir accès aux placards. Les poignets devront être désinfectées après chaque utilisation. Le bénévole devra se laver les mains avant et après afin de procéder à une nouvelle tâche.

WC

Lieu	Nb des personnes simultanément	Besoins et recommandations
WC femme	1	Seule le WC PMR est autorisé pour les personnes qui en auraient besoin par obligation
WC homme	3	Affichage des règles d'utilisation et de nettoyage. Après chaque passage, l'utilisateur devra procéder à la désinfection des poignées de portes et assises des WC avec solution virucide Les bénévoles procéderont au nettoyage et désinfection après chaque atelier.

JARDIN PEDAGOGIQUE

Lieu	Nb des personnes simultanément	Besoins et recommandations
Jardin		Nombre indéfini en fonction des respects de la distanciation. Les jeux extérieurs sont interdits jusqu'à nouvel ordre.

		L'entretien du jardin peut avoir lieu en respectant la distanciation et en nettoyant les outils après leur utilisation
--	--	--

HALL DE SORTIE

Lieu	Nb des personnes simultanément	Besoins et recommandations
Hall de sortie		La porte du hall (proche des WC) sera réservée uniquement à la sortie Ceci afin de respecter le sens de circulation Un bac sera installé afin de procéder à la récolte des masques usagés des adhérents

Lorsque, et seulement lorsque, certaines situations (en principe réduites au maximum par application des mesures collectives) comportent un risque non maîtrisable de rupture accidentelle de cette distanciation (y compris par le non-respect par l'utilisateur/adhérent lui-même), des mesures complémentaires comme le port du masque « grand public » sont à mettre en place.

Port du masque obligatoire :

Avant de rentrer dans le bâtiment
Le port du masque est obligatoire tout au long du temps de présence (à table et lors des déplacements)
Cuisine
WC

Dans les Établissements recevant du public (ERP), les lieux de travail, les lieux publics de passages, les flux de personnes doivent faire l'objet d'une analyse rigoureuse dans le contexte de pandémie. Il faut à la fois gérer les périodes d'affluence, mais aussi les anticiper pour les éviter ou les réduire.

IV) Gestion des flux des personnes

Conformément aux recommandations du Haut Conseil de Santé Publique (HCSP) dans son avis du 28 mai 2020, en milieu professionnel, chaque collaborateur doit pouvoir disposer d'un espace d'au moins 1m², y compris pour circuler. En conséquence, l'association cherchera, outre les réorganisations d'accueil permettant de séquencer les process, à revoir l'organisation de l'espace d'accueil pour éviter ou limiter au maximum les croisements.

Dans les Espaces réservés aux publics (ERP), les lieux publics de passages, il faut à la fois gérer les périodes d'affluence, mais aussi les anticiper pour les éviter ou les réduire. Un écueil important de la gestion des entrées dans un ERP réside par exemple dans le risque de déport des zones d'attente sur le trottoir créant de nouveaux risques d'interactions et de concentrations. Par conséquent, nous proposerons aux adhérents un temps d'accueil de 14h30 à 15h00 afin de limiter le temps d'attente à l'entrée des locaux. Les personnes âgées ou en situation de handicap seront prioritaires pour accéder aux locaux en cas d'éventuelles attentes.

Les adhérents devront s'inscrire préalablement par SMS ou Facebook pour avoir accès à l'atelier de leur choix. Nous avons fait le choix en raison de l'espace en m² de la salle que nous accueillerons 20 personnes par atelier jusqu'à ce que les règles de précautions sanitaires s'assouplissent.

À ce titre, l'information du public en amont par tout moyen et de préférence avant le déplacement est essentielle par exemple en proposant systématiquement des rendez-vous pour les personnes extérieures

L'équilibre à trouver est délicat : une régulation excessive des circulations peut conduire à des pratiques de contournement, éventuellement dangereuses, si elle entrave trop les déplacements...

Nous procéderons à un sens de circulation au sein des locaux afin d'éviter les croisements lors des déplacements.

Cf plan dans l'annexe 3

Principes :

- Les portes intérieures doivent toutes être en position ouverte afin de limiter l'utilisation des poignées ;
- Les portes extérieures (selon la météo) resteront ouvertes. Si la porte doit être fermée, elle sera nettoyée régulièrement et le nettoyage des mains sera obligatoire avant d'accéder aux différentes pièces comme expliqué préalablement ;
- Fenêtres en oscillo-battant ou ouvertes ou aération tout au long de l'atelier ;
- Mise en place d'une table avec gel à l'entrée des locaux ;

L'association fait l'acquisition pour 2 septembre 2020 des litres de solutions hydro alcoolique, lingettes, produits/spray virucide, gants en latex vinyl.

V) Les équipements de protections individuelles (EPI)

Comme rappelé en introduction, la doctrine générale en matière de prévention des risques professionnels est **d'utiliser les EPI en dernier recours**, lorsqu'il est impossible de recourir à une solution de protection collective de nature technique (écrans physiques, espacement des placements sur les tables, etc.) ou organisationnelle (décalage des horaires, inscription préalable, limitation du nombre de participant...) ou lorsque cette dernière ne suffit pas à elle seule pour protéger le public.

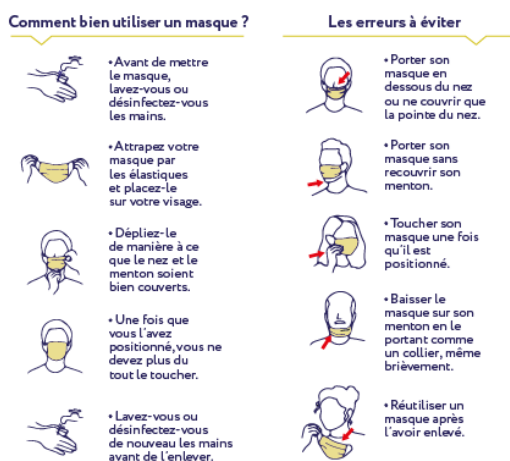
Les performances des EPI sont en effet étroitement dépendantes du respect de conditions d'utilisation idéales, lesquelles se trouvent rarement réunies en pratique. Leur utilisation peut alors procurer un sentiment indu de sécurité et même devenir contreproductive en conduisant à l'abandon des gestes élémentaires de prévention. **Les EPI sont donc un complément des mesures de protection collectives et ne sauraient s'y substituer.**

a) Port du masque

Si malgré la mise en place de l'ensemble des mesures précédentes, le respect de la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes ne peut être garanti, le port d'un masque devient obligatoire. Toutefois, l'association préconise le port du masque tout au long du temps de présence.

L'association NE fournira PAS aux adhérents. Les adhérents devront arriver avec leur propre masque FFP1 ou des masques alternatifs à usage non sanitaires, dits « grand public », développés dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Ils sont nécessairement utilisés en complément des gestes barrières et des mesures de distanciation physique mais obligatoire pour les 10 ans et +.

Rappel : Lorsque les gestes barrières peuvent être respectés, le port généralisé du masque est une possibilité, et non une obligation sauf indications précisées au point II).



Comment faire pour boire et se moucher ?

- Lavez-vous les mains.
- Attrapez un des élastiques du masque sans toucher le tissu.
- Buvez ou mouchez-vous.
- Lavez-vous les mains une nouvelle fois avant de replacer le masque en manipulant avec le même élastique.

Comment retirer son masque ?

- Saisissez uniquement le masque par ses élastiques ou liens.
- Lavez-vous les mains immédiatement après l'avoir retiré.

Une fois retiré, que faire du masque ?

- Mettez-le dans la machine à laver ou placez-le dans un sac fermé en attendant de le laver.
- Lavez le masque à 60° ou à 90° (il peut être lavé avec d'autres vêtements).
- À l'issue du lavage, faites-le sécher au sèche-linge ou sèche-cheveux très vite après lavage

b) Port des gants

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, le ministère des solidarités et de la santé recommande, en population générale, d'éviter de porter des gants car ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur (sauf en cas de blessures aux mains).

En cas de port de gants, il faut alors impérativement respecter les mesures suivantes :

- Ne pas se porter les mains gantées au visage.
- Oter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant.
- Jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation.
- Se laver les mains de préférence ou réaliser une friction hydro-alcoolique après avoir ôté ses gants.

Le port des gants est obligatoire pour le nettoyage des locaux.

Utilisation des gants :

Gants à usage unique
Gants à usage unique

► **Pourquoi porter des gants ?**

Pour se protéger contre des produits chimiques dangereux.
Pour se protéger contre des agents biologiques dangereux.

► **À ne pas oublier**

- Réserver les gants à usage unique aux tâches minutieuses.
- Ne pas utiliser de gants à usage unique si les mains plongent dans un liquide. Utiliser des gants épais à longue manchette.
- Enfiler les gants sur des mains propres et sèches.
- Éviter les bijoux et les ongles longs.
- Vérifier le bon état des gants avant de les enfiler.
- Retirer les gants en cas de contact avec le produit ou s'ils sont abîmés. Les jeter puis se laver les mains.

1. Pincer le gant au niveau du poignet. Éviter de toucher la peau.

2. Retirer le gant.

3. Le garder au creux de la main gantée ou le jeter.

4. Glisser les doigts à l'intérieur du deuxième gant. Éviter de toucher l'extérieur du gant.

5. Retirer le deuxième gant.

6. Une fois les gants ôtés, les jeter. Se laver les mains.

VI) Le protocole de prise en charge d'une personne symptomatique et de ses contacts rapprochés

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), la prise en charge repose sur :

- l'isolement ;
- la protection ;
- la recherche de signes de gravité.

- 1- Isoler la personne symptomatique dans les toilettes des femmes (qui ne seront pas utilisées) en appliquant immédiatement les gestes barrières, garder une distance raisonnable avec elle (1 mètre) avec port d'un masque « grand public » ou chirurgical si disponible.
- 2- Prendre la température avec un thermomètre sans contact (résultat à prendre avec précaution, peut-être pas révélateur)
- 3- En l'absence de signe de gravité, contacter les pompiers ou demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun.

- 4- En cas de signe de gravité (ex. détresse respiratoire), appeler le SAMU - composer le 15 (en étant suffisamment proche de la personne afin de permettre au médecin de lui parler) :
 - Se présenter, présenter en quelques mots la situation (COVID-19, pour qui, quels symptômes), donner son numéro de téléphone, préciser la localisation et les moyens d'accès ; l'assistant de régulation passera un médecin et donnera la conduite à tenir (en demandant souvent de parler à la personne ou de l'entendre respirer).
 - Si l'envoi des secours est décidé par le centre 15, organiser l'accueil des secours, rester à proximité (en respectant la distance de 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent ; en cas d'éléments nouveaux importants, rappeler le Samu 15 ; ne jamais s'énerver ou agir dans la précipitation.
- 5- Après la prise en charge de la personne, prendre contact avec le service de santé au travail et suivre ses consignes, y compris pour le nettoyage des locaux et le suivis des adhérents.
- 6- Si le cas COVID est confirmé, la Joujouthèque prendra automatiquement la décision immédiate de fermer ses activités pour une période minimale de 14 jours avec désinfection des locaux.

VII) Nettoyage et désinfection

Lors de chaque atelier, chaque usager et bénévoles sont responsables de la propreté des locaux et le nettoyage de leur matériel d'activité avant leur départ.

Le nettoyage des locaux sera réalisé après chaque atelier par les bénévoles de l'association suivant le protocole défini des lieux suivants :

- Propreté des sanitaires
- Propreté des poignées des portes
- Propreté de la cafetière
- Propreté de la vaisselle
- Propreté du frigidaire (il sera vidé après chaque atelier)
- Propreté du micro-onde en cas d'utilisation
- Propreté des sols des locaux
- Propreté des tables de la salle du milieu
- Propreté de la cuisine
- Propreté de la salle du bureau

REMARQUE :

La joujouthèque ne prendra pas en charge le nettoyage de la salle de réunion des associations dans le cas où elle serait utilisée par une autre association. Il semblera évident que se sera à l'association en question de procéder aux nettoyages de la cuisine, des sanitaires, du hall et de la salle de réunion par leur propre moyen avec du produit virucide et de désinfection.

Nous proposons de mettre sur les portes des différents lieux à nettoyer une feuille de registre de nettoyage indiquant : date, heure, association(s) qui a procédé aux nettoyages. Cf Annexe 4.

Annexe 1 : Socle du déconfinement

Socle du déconfinement

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique (SHA) ne pas se sécher les mains avec un dispositif de papier/tissu à usage non unique

—
Eviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche

—
Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt

—
Tousser et éternuer dans son coude ou dans un mouchoir en papier jetable

—
Mettre en œuvre les mesures de distanciation physique :

- ne pas se serrer les mains ou embrasser pour se saluer, ni d'accolade ;
- distance physique d'au moins 1 mètre (soit 4m² sans contact autour de chaque personne)

—
Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes

—
Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires

—
Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal voire supérieur

—
Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)

—
Un contrôle systématique de température à l'entrée des établissements/structures est exclu mais toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de COVID-19.

Annexe 2 : Affichage du protocole de lavage des mains

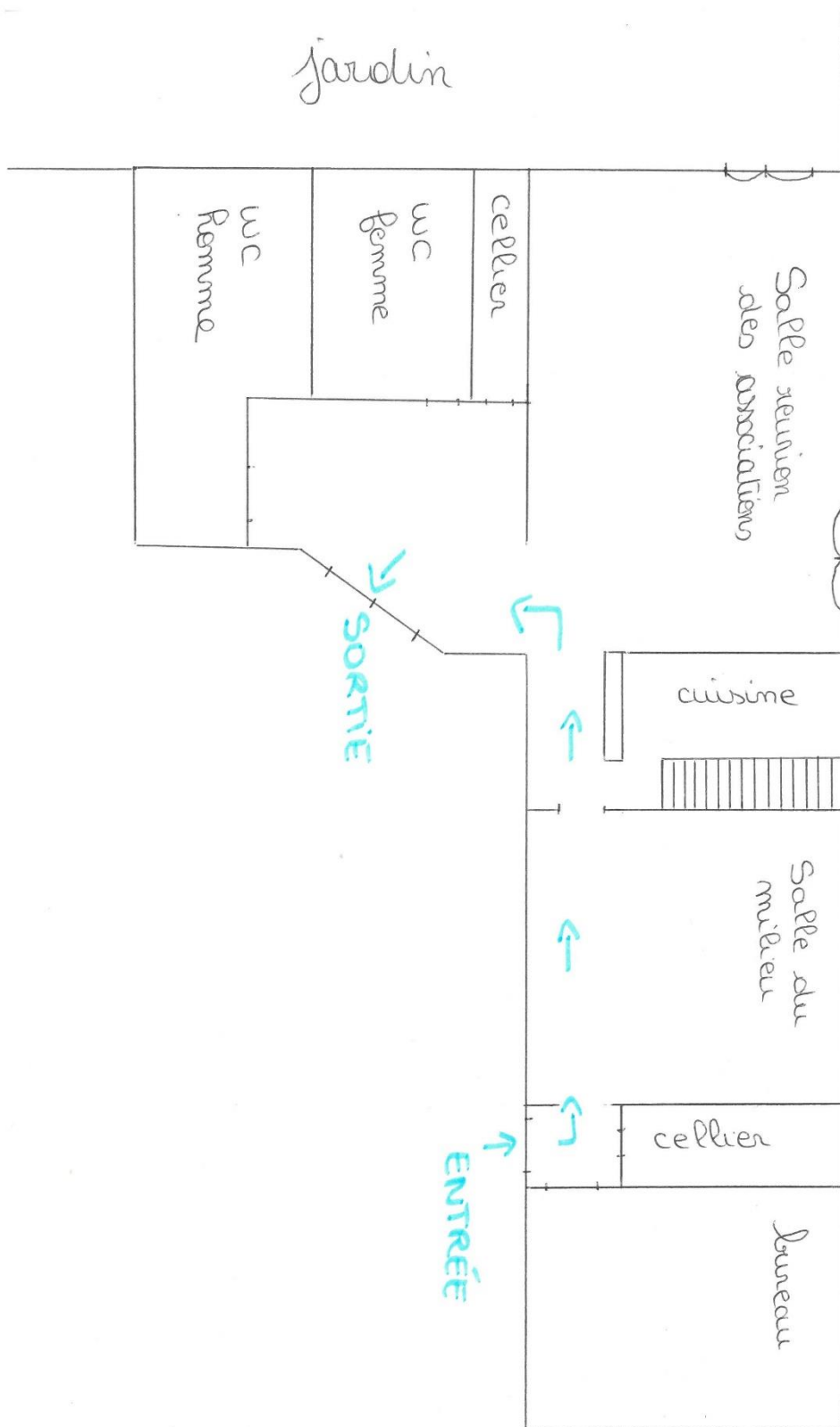
BIEN SE LAVER LES MAINS



SI VOUS UTILISEZ DU GEL HYDROALCOOLIQUE



Annexe 3 : Plan des locaux pour le sens de circulation



Annexe 4 : Affichage de la feuille de nettoyage et désinfection par salle

FEUILLE DE NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX

Cuisine

Association	Date	Heure	Signature